



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88
DÉCISION DU MAIRE

N° 2023/37

**PORTANT SIGNATURE D'UNE PROPOSITION AVEC LA SOCIÉTÉ MUSPELLHEIM
RELATIVE A UN SPECTACLE DE FEU A L'OCCASION DE LA FÊTE MÉDIÉVALE**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une proposition relative à un spectacle de feu « Völuspà » comprenant manipulation d'agrès enflammés, décos, percussions et costumes, lors de la fête médiévale des 23 et 24 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la proposition de la société MUSPELLHEIM, sise 18 c rue Cornilliot – 77400 Thorigny-sur-Marne,

D É C I D E

- ARTICLE 1 -** La signature du devis joint avec la société MUSPELLHEIM, sise 18 c rue Cornilliot Thorigny-sur-Marne.
- ARTICLE 2 -** Le coût de cette animation s'élève à 2 150 € TTC, et sera payé par mandat administratif à l'issue de la manifestation.
- ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.



Fait à PARMAIN, le 12 juin 2023

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023



ID : 095-219504800-20230612-DEC202337-AR

Muspellheim

fire perform

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 095-219504800-20230612-DEC202337-AR

Berger
Levrault

muspellheimclan@gmail.com

18 c rue Cornilliot - 77400 Thorigny sur marne

06 46 31 13 86

Devis

Devis à l'attention de :

La médiévale de Parmain (95)

Parmain (95)
23 septembre 2023

Devis n° D230923155

Date d'émission : 13/02/23

Validité : 3 mois

Conditions particulières:

l'organisation s'engage à **respecter la fiche technique**,

fournir l'hébergement, les repas et loge (comprenant sanitaires), un espace scénique plat de 10x10m pour le spectacle de feu.

Nombre d'intervenant(s) : 5 artistes - 1 technicien – 1 Percussionniste

QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	Spectacle de feu « Völuspá » comprenant manipulation d'agres enflammés, décors, Percussions et costumes. (40 min environs)	1 450,00	1 450,00
SOUS-TOTAL			1 450,00 €
DÉFRAIEMENT			700,00
TOTAL			2150,00 €

Bon pour accord

Cachet & Signature : 0236-6232



Bon pour accord

Clan Muspellheim

@Muspellheimclan@gmail.com

Clan Muspellheim

Muspellheim - Siret n° 84941702700018 RNA : W771012850 - En cas d'annulation et en présence du clan

sur le lieu de l'événement le défraiement restera à la charge de l'organisation

Frais de sacem à la charge de l'organisation.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 095-219504800-20230612-DEC202337-AR



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

ASSOCIATION MUSPELLHEIM

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements, ...) ou au crédit (virement de salaire, ...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte. N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

Compte en EUR (EURO)

RIB	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)
	30004	00794	00010068694	84	BNPPARB CROSNE (00794)

IBAN : FR7630004007940001006869484 (6)

BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas

(3) Votre numéro de compte

(5) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code

(2) Code de votre agence d'origine

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(6) International Bank Account Number

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 095-219504800-20230612-DEC202337-AR



Contraintes techniques Montage/démontage	Terrain	Horaires / durée Prestation	Personnes présentes	Loges/ hébergement	Repas	Véhicule	Sécurité
<p>- Extinction des lumières individuelles et publiques sur le lieu et à proximité immédiate.</p> <p>- Pas de scène surélevée par rapport au public</p> <p>- 2h30 de montage minimum</p> <p>- 1h30 de démontage.</p> <p>Pour la sonorisation du spectacle au delà de 500 personnes merci de nous contacter par téléphone</p>	<p>Espace scénique : - 10X10m</p> <p>Accès à un point d'eau</p>	<p>Spectacle nocturne ≈ 40 min</p> <p>Ces spectacles ne doivent être programmés qu'à la tombée de la nuit au plus tôt.</p>	<p>- 6 personnes</p>	<p>Loges comprenant sanitaires.</p> <p>Hébergement : pour 6 personnes</p>	<p>6 repas (dont 1 Végétarien)</p> <p>1 bouteille d'eau par artiste minimum</p>	<p>1 place de parking pour 1 utilitaire</p>	<p>si possible</p> <p>1 extincteur à eau</p> <p>1 extincteur à poudre</p>
<p>Contact :</p>	<p>Ero : 06 46 31 13 86</p>						

* les costumes et les agrès des spectacles, des déambulations craignent les intempéries, en cas de mauvaises prévisions météorologiques, effectuer un repérage au préalable afin d'envisager une solution de repli.

*En cas d'intempérie vent, pluie, neige ect... et en accord avec l'organisateur, les spectacles seront dans la mesure du possible, soit reportés (dans la limite des jours de présence prévus et du nombre de prestations proposées), soit annulés.

(En cas d'annulation et en présence du clan sur le lieu de l'événement le défraiement restera à la charge de l'organisation)

*Pour toute utilisation de l'image du Clan Muspellheim merci de veuillez à toujours nommé le clan.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023



ID : 095-219504800-20230612-DEC202337-AR